

Instructions pour l'impôt de l'Alberta

Quoi de neuf pour 2007

Le calcul du crédit d'impôt pour dons et les taux applicables au calcul du crédit d'impôt pour dividendes ont été modifiés.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant les montants suivants :

- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;
- le dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances.

Ligne 20 – Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer à l'Alberta, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- une association de circonscription enregistrée à une élection selon l'*Election Act*;
- un parti politique enregistré de l'Alberta ou un candidat inscrit à une élection selon l'*Election Act* ou la *Senatorial Selection Act*.

Faites le calcul ci-dessous pour **chaque type** de contribution politique versée en Alberta (lignes **A** ou **B**, le cas échéant).

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le montant à inscrire à la ligne **17** ou **19**.

Contributions politiques versées en Alberta en 2007 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* : _____ **A**
Inscrivez le montant A à la ligne 16.

Contributions politiques versées en Alberta en 2007 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* : _____ **B**
Inscrivez le montant B à la ligne 18.

		Contributions ne dépassant pas 200 \$	Contributions dépassant 200 \$, mais pas 1 100 \$	Contributions dépassant 1 100 \$, mais pas 2 300 \$	Contributions dépassant 2 300 \$
Montant A ou B, le cas échéant	1				
Contribution de base	2	- 0 00	- 200 00	- 1 100 00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	=	
Taux du crédit	4	x 75 %	x 50 %	x 33,33 %	
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	=	
Crédit de base	6	+ 0 00	+ 150 00	+ 600 00	
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6)	7	=	=	=	1 000,00 \$

Inscrivez le résultat de la ligne 7 comme suit :

- à la ligne 17, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Annual Contribution*;
- à la ligne 19, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution*.

Ligne 21 – Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances

Inscrivez le revenu de la fiducie correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta disponible pour report en 2007, selon la ligne 23 du formulaire T79 de 2006 de la fiducie, *Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances (Particuliers)*.

_____ × 10 % = _____ **C**

Inscrivez le montant C à la ligne 21.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de l'Alberta, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1-800-959-7383. Pour obtenir des formulaires, visitez le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1-800-959-3376.